



Résiliation rapide de bail d'appartement

Par Visiteur

J'ai du prendre l'appartement que j'occupe (déménagement de 800 km) alors que celui ci n'avait pas été remis en état. 4 mois après il est toujours aussi sale (murs et plafonds), pas mal de prises ont été arrachées et des fils sortent des murs. Je n'ai pas le temps, entre mon travail et mes enfants (6 ans et 20 mois) de faire le nécessaire. De plus je considère qu'il s'agit du "travail" du bailleur. Avec le froid, j'ai du mettre les radiateurs en route et depuis "les plombs sautent régulièrement", au point que je ne peux actionner qu'un seul ballon, sinon ça disjoncte systématiquement. GDF qui gère l'électricité me dit que ce n'est pas un problème d'ampérage ... je commence à avoir peur pour mes enfants et veux partir: dois je attendre 3 mois ou puis je bénéficier du préavis de 1 mois?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement vous devez respecter un préavis de 3 mois car il n'y aucun motif valable pour écourter le préavis. Le fait que l'électricité saute relève sans doute d'un problème de mise aux normes et est de la responsabilité de votre bailleur mais cela ne justifie pas un préavis raccourci.

cordialement